



Syndicat
National des
Affaires
Sanitaires et
Sociales (**SNASS-CGT**)

Syndicat du
Ministère des
Affaires
Sociales et du
Travail (**SMAS-CGT**)

Paris, le 10 janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES AGENTS DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ NE SONT PAS DES AUXILIAIRES DE POLICE

Après avoir inscrit l'état d'urgence dans le droit commun, la politique sécuritaire menée par le gouvernement vient de franchir un nouveau pas en cette fin d'année 2017 :

- Le 7 décembre, l'Agence Régionale de Santé PACA demande aux professionnels des structures hospitalières de recenser les patients en situation irrégulière faisant l'objet d'une hospitalisation sous contrainte afin de leur adresser les décisions d'obligation de quitter le territoire.
- Le 12 décembre, une instruction du ministre de l'intérieur demande la constitution d'équipes mobiles chargées de recenser les personnes en situation irrégulière qui sont dans ces centres d'hébergement d'urgence. Elles sont constituées de professionnels de l'OFII, du ministère de l'intérieur et, de personnels compétents en matière de veille sociale ou d'évaluation sociale. Du point de vue de certains préfets, ces derniers personnels sont les agents du ministère de la Solidarité et de la Santé en charge du suivi des centres d'hébergement d'urgence en DDCS.

L'objectif commun de ces mesures reste l'identification des migrants pour favoriser les reconduites à la frontière. Ces 2 mesures interviennent dans le cadre très controversé d'une autre circulaire du 20 novembre 2017 du ministère de l'intérieur qui rétablit la politique du chiffre en matière d'expulsions et organise la surveillance et le contrôle des migrants dès le début de leur parcours en France.

La CGT dénonce cette dérive politique qui tente d'utiliser des agents du ministère des Solidarités et de la Santé dont ce n'est pas le rôle, pour organiser la surveillance des personnes étrangères et mettre en œuvre des décisions de police. Cela renvoie à des pratiques de l'Etat que l'on pensait révolues depuis longtemps.

Elle dénonce également l'intensification des mesures de reconduite à la frontière et le retour de la « politique du chiffre » dans un contexte déjà alarmant de gestion répressive des migrations internationales et de non-respect du droit d'asile dans la plupart des pays d'Europe et en France en particulier.

Ces politiques stigmatisent encore un peu plus les personnes en situation irrégulière en dépit du droit Français et sont contre productives. Elles concourent à rompre le lien de confiance qui existe entre les services de l'Etat et les citoyens.

Les agents du ministère des solidarités et de la santé qui œuvrent dans les DDCS, DDCSPP et dans les ARS n'ont pas choisi d'y travailler pour participer aux politiques de tri et d'expulsion massives. C'est tout le contraire !

Il est urgent d'aborder l'accueil des migrants sous un angle humaniste et réaliste car les politiques actuelles n'apportent pas de réponse aux problèmes que rencontrent les personnes migrantes.

Depuis des années, le ministère de l'Intérieur essaye sans succès de récupérer les fichiers des services des ARS qui gèrent les hospitalisations sous contrainte. Il s'est toujours heurté à l'opposition farouche des principaux acteurs et agents qui travaillent sur ces dispositifs.

Aujourd'hui c'est l'ARS PACA qui propose d'elle-même de participer aux processus de comptage, triage et d'expulsion de personnes vulnérables hospitalisées sans consentement. Devant l'indignation soulevée par cette mesure, la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès BUZYN, a demandé en urgence l'annulation de la directive ARS (mesure de zèle qui pose toutefois la question du circuit de validation des politiques de l'ARS PACA) mais elle ne s'est pas exprimée quant à l'utilisation des agents du ministère dont elle à la charge pour identifier les migrants dans les centres d'hébergement d'urgence.

La CGT appelle les agents du ministère des Solidarités et de la Santé à faire preuve de vigilance sur ces questions qui semblent de plus en plus porter des choix sécuritaires pris au détriment des droits des citoyens. Elle les appelle également à ne pas se porter volontaire sur ces dispositifs de comptage policier qui posent une question de finalité des missions des ministères sociaux et d'éthique pour leurs personnels.

Elle demande à Madame la ministre Agnès BUZYN, de rappeler le rôle des agents du ministère des Solidarités et de la Santé, et des missions de protection des populations fragiles qui leur incombent.

Contact SNASS-CGT - Olivier MIFFRED : 01 40 56 72 22
syndicat-snass-cgt@sante.gouv.fr

Contact SMAST-CGT – Robert GUTIERREZ : 04 40 56 50 19
syndicat-cgt-adm-centrale@sante.gouv.fr